Règlement du 29ème Concours de Nouvelles

Article Premier : Contexte

A l'occasion de la Fête du Livre de Saint-Etienne, qui se déroulera les 11, 12, 13 Octobre 2024, la Médiathèque Municipale, l'Association « Lire à Saint-Etienne » et les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes-Auvergne lancent le 29ème Concours de Nouvelles.

Article 2 : Organisation du Concours

Seuls sont admis à participer au concours de Nouvelles, les résidents du département de la Loire.

Le Concours comporte 4 catégories :

Les adultes : ils concourent de manière individuelle.

Les lycéens : ils concourent sous couvert de leur établissement scolaire et sous la responsabilité de leurs professeurs.

Les collégiens : ils concourent par le biais de leur établissement et sous la responsabilité de leurs professeurs. Ils sont classés en deux catégories : 6ème/5ème et 4ème/3ème.

Les nouvelles rédigées de manière collective par un groupe ne seront plus acceptées.
Deux auteurs maximum pour un même texte seront tolérés.

La participation au Concours est gratuite.

Article 3 : Thème du Concours et présentation.

Ce 29ème Concours de Nouvelles consiste à donner une suite à cette phrase de **Bénédicte des Mazery : « Tu vas courir dans cette tenue ? »,** obligatoirement contenue dans la première phrase de la nouvelle de chaque concurrent.

La nouvelle prendra la forme d'une histoire complète de 5 pages maximum (recto uniquement), titrée, non reliée ni agrafée, dactylographiée (corps 12, interligne double) et numérotée (soit 5 500 signes environ). Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit.

Cette Nouvelle devra comporter **le nom de son auteur uniquement au verso de la dernière page et nulle part ailleurs**.

Les candidats devront retourner la fiche signalétique dûment remplie **avant le 1er janvier 2025**.

Les manuscrits devront être adressés **avant le 1er mars 2025** (cachet de la poste faisant foi) à :

Association « Lire à Saint-Etienne »
Concours de Nouvelles
5 rue Traversière
42000 SAINT ETIENNE

Article 4 : évaluation des manuscrits

Un comité de lecture sélectionnera cinq nouvelles par catégorie.
Le comité de lecture est composé des représentants des structures suivantes :

La Médiathèque Municipale
L'association Lire à Saint-Etienne
Les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes-Auvergne

Les Nouvelles ainsi sélectionnées seront classées par la marraine du Concours 2025, Bénédicte des Mazery.

Article 5 : remise des récompenses

Les cinq premiers de chaque catégorie seront informés par courrier individuel. Les Nouvelles ne seront pas restituées à leurs auteurs.
La proclamation des résultats et la remise des Prix aura lieu le vendredi 13 juin 2025 à 19 heures, à l'issue d'une émission de radio sur RCF : ***« A plus d'un titre »*** consacrée à **Bénédicte des Mazery**. Cette émission sera enregistrée en public à 18 heures à la Médiathèque de Saint-Etienne, 22 rue Jo-Gouttebarge.
L'ensemble des participants au Concours de Nouvelles est invité à la proclamation des résultats et à l'émission de radio.

Les cinq premiers de chaque catégorie seront récompensés par des livres.

Article 6 : clauses complémentaires

Les lauréats des Concours 2022, 2023, 2024, s'ils sont à nouveau premiers de leur catégorie, se verront classés « hors concours ».

L'Association « Lire à Saint-Etienne » et la Médiathèque Municipale se réservent le droit d'écourter, de protéger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances les y obligent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.